

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 11 Mars 2011

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, Maire.

Présents : 7 : Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Maurice MAUREL, Alain MICHEL, Georges PAUL, Camille LEMESLE

Absents : 2 : Emmanuelle PAPON, Catherine ROBERT-ROUGON

Secrétaire de séance : Camille LEMESLE

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu. Mme le Maire les remercie et ouvre la séance.

1-Préparation des budgets 2011

Mr Serge THOME, adjoint délégué aux finances fait part de la réunion de travail de la commission des finances concernant la préparation des budgets 2011.

Budget CCAS :

Réinscrire en secours 300 €suros en cas de besoin

Budget Karting :

Inscrire le remboursement du capital (6100 €uros) et des intérêts (250 €uros) de l'emprunt repris au SIVOM.

La dernière échéance de cet emprunt sera celle du 25-12-2011.

Budget Eau et Assainissement :

Attendre les résultats des demandes de subventions pour inscrire le projet de fosse septique du village

Prévoir une dépense pour l'éventuel achat du terrain et régler des frais d'étude

Inscrire en dépenses et en recettes l'achat et la pose de compteurs de production d'eau potable à la source et les subventions attendues

En effet, Mme Le Maire informe le conseil municipal que la législation européenne impose la pose de compteurs de production d'eau potable. La Sarl Magaud et la Société SOPEI ont fait parvenir leur devis en mairie. Elle rappelle que le Conseil Général et l'Agence de l'Eau accordent des subventions pour la pose de ces compteurs. De plus il serait nécessaire d'installer un disjoncteur avec ré-enclenchement automatique à la station de pompage pour remédier aux divers disfonctionnement en cas d'orage.

Le Conseil Municipal, après consultation des devis et après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de retenir la Société SOPEI pour la pose des compteurs de production d'eau potable dont le devis s'élève à 10810 €uros hors taxe, d'installer un disjoncteur à la station de pompage pour un montant de 1290 €uros hors taxe, de demander un financement au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour ce projet, et approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux HT :	12100	€uros
Subvention Conseil Général 30 % :	3630	€uros
Subvention Agence de l'Eau 30 % :	3630	€uros
Autofinancement :	4840	€uros+TVA

Budget Général :

* Mr Serge THOME, adjoint délégué aux finances présente le diagnostic sur l'éclairage public effectué par l'entreprise SAUNIER sur toute la commune et propose de demander une subvention au Conseil Général pour effectuer les travaux qui y sont préconisés dans le but d'un éclairage public plus économe en énergie et plus respectueux de l'environnement.

Mme le Maire propose d'adjoindre aux travaux listés dans cette étude la pose de 2 points d'éclairage publics supplémentaires :

- 1 au croisement de la départementale et de la route communale qui va au hameau des Forests afin d'éclairer l'endroit où les enfants attendent le bus scolaire
- 1 aux Auches où 2 constructions nouvelles se sont implantées

et donc de demander un devis complémentaire à l'entreprise SAUNIER.

Elle rappelle que le Conseil Général accorde des subventions pour la pose de points lumineux à raison de 1000 €uros par point lumineux dans une limite de 40% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander un financement au Conseil Général pour ce projet.

* Toujours concernant l'éclairage public, Mme Le Maire informe le conseil municipal que suite aux constructions nouvelles sur la commune il convient de prévoir l'installation de nouveaux points d'éclairage public, et notamment dans les lieux- dits suivants :

- à la Rouvière
- aux Pons
- à Varamiane
- à Bel Homme

Elle rappelle que le Conseil Général accorde des subventions pour la pose de points lumineux à raison de 1000 €uros par point lumineux dans une limite de 40% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander un financement au Conseil Général pour ce projet de 4 points lumineux supplémentaires.

* Mme Le Maire informe le conseil municipal que la rue montant à la maison commune et aux maisons du village a subi depuis plusieurs années des gels et dégelés successifs et que son revêtement est en bien mauvais état. Elle informe le conseil municipal qu'elle a demandé un devis d'enrobé à froid à la société COLAS. Elle rappelle que le Conseil Général et l'ETAT (par la DTER) accordent des financements pour ce type de travaux.

Le Conseil Municipal, après consultation du devis et après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de retenir la Société COLAS pour la réfection de la chaussée de cette rue du village et de demander un financement au Conseil Général et à l'ETAT pour ce projet.

* Mme le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le terrain de la villa aux Auches, comme il a été fait pour les 2 T6. Le chiffrage des piquets et du grillage, la pose étant effectuée par l'employé communal, s'élève à environ 1300 €uros TTC. Le conseil municipal décide d'inscrire cette somme au budget.

* Travaux dans les logements communaux : les velux sont à changer au logement du bâtiment communal situé sous les combles, les fenêtres et les volets sont à changer au logement situé près de la cabine téléphonique, des volets sont à changer au logement de la voûte. Mme le Maire présente les différents devis et le conseil municipal décide de choisir : La Miroiterie des Alpes pour les velux du logement sous les combles de 1279 €uros TTC, CEAS pour le logement près de la cabine téléphonique de 6075 €uros, CEAS pour le logement de la voûte de 789 €uros TTC

* Plan de désherbage : Mme Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des actions environnementales communales un plan de désherbage est à mettre en place pour d'une part limiter le désherbage chimique et d'autre part programmer le désherbage mécanique et ainsi contribuer au respect de l'environnement. Elle donne lecture du plan de désherbage à approuver. Elle propose l'achat d'une balayeuse ramasseuse qui peut être financé par le Conseil Général et par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et étudié les différents devis de matériel :

- approuve à l'unanimité des membres présents le Plan de désherbage
- décide d'acheter d'une balayeuse ramasseuse turbonet pour procéder au désherbage mécanique
- adopte le plan de financement suivant :

Coût de matériel HT :	11196,95 €uros
Subvention Conseil Général 50 % :	5598,00 €uros
Subvention Agence de l'Eau 30% :	3359,00 €uros
Autofinancement :	2239,95 €uros+TVA

* Spectacle proposé par l'OIT : Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'Office Intercommunal de Tourisme de La Motte-Turriers propose la venue d'un spectacle de jazz le samedi 6 août 2011 en soirée. Le coût de cette manifestation s'élèverait à 800 €uros de cachet pour le groupe et les frais de la SACEM qui se règlent par la suite. Une collation est à prévoir pour les musiciens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accueillir ce spectacle le 6 août
- de régler le cachet et les frais de la SACEM
- de proposer ce spectacle gratuitement à la population sur le place du village si la météo le permet
- de verser comme chaque année une subvention de fonctionnement à l'OIT d'un montant de 500 €uros

* Panneau d'affichage demandé par le Foyer Rural : Mme le Maire fait part de la demande du Foyer Rural d'un panneau d'affichage. Le Conseil Municipal décide d'acheter un panneau d'affichage du type de celui déjà existant et de le faire poser par l'agent communal.

*Plaques de rues : Mme le Maire présente un modèle de plaque de rue effectué par l'atelier poterie des enfants. Le conseil municipal décide d'affecter des noms aux principales rues du village et de confier la réalisation des plaques à l'atelier poterie des enfants.

* Enfouissement des réseaux au Planeuil : Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux ont eu lieu au hameau du Planeuil et qu'il convient de payer la part restant due à la charge de la commune au SIE (soit 50% du coût total des travaux hors taxe) qui s'élève à 42336 €uros.

Mme le Maire propose de contracter un emprunt de 42 000 €uros sur 10 ans remboursable trimestriellement. Suite aux contacts pris avec 3 établissements bancaires en 2010, Dexia, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, Mme le Maire propose de retenir la Caisse d'Epargne comme établissement prêteur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la Caisse d'Epargne, agence de Gap, pour contracter cet emprunt sur 10 ans, au taux de 3,96 %, avec échéance trimestrielle d'un montant de 1276 €uros et 71 cent

QUESTIONS DIVERSES :

-Mme le Maire donne lecture du courrier du 11 mars du locataire quittant la Villa A communale des Auches. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de surseoir à sa demande sous réserve de l'état des lieux, du certificat de ramonage à sa charge à fournir et du paiement du loyer de mars.

La séance est levée à 1H30.

Le Maire

Monique OUVRIER-BUFFET